

d'échanger les données assez rapidement pour qu'elles servent vraiment à la vérification effective d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Une fois que quelques-uns de ces problèmes concrets auront été résolus sur la base d'une véritable expérience et que l'échange de renseignements sismiques sera devenu une réalité, nous serons alors en mesure de consacrer notre attention à un autre aspect important du problème. Selon nous, il s'agit d'en arriver à un accord international quelconque en vue de grouper et d'échanger des données sismiques significatives par l'intermédiaire d'un bureau central ou d'un centre des données. Actuellement, la délégation du Canada n'a pas une opinion définie quant à l'emplacement de ce centre et aux modalités de son établissement. Nous estimons toutefois que ce centre devrait être simplement un centre de compilation et de diffusion de renseignements scientifiques et autres; il n'aurait pas la tâche d'interpréter les données recueillies ou de juger des renseignements fournis, l'interprétation des renseignements étant une fonction politique incombant aux gouvernements. Ces derniers devraient avoir la liberté de juger eux-mêmes de l'importance des renseignements fournis et de déterminer si une explosion nucléaire souterraine a bel et bien eu lieu. Bien entendu, les gouvernements pourraient aussi disposer à leur gré des renseignements fournis par le centre des données et consulter d'autres gouvernements, s'ils le désiraient.

J'ai esquissé la forme que pourrait prendre la coopération des membres dans ce domaine et j'ai exprimé quelques opinions sur les moyens d'élaborer éventuellement un effort de coopération. La délégation du Canada espère que les gouvernements des autres pays représentés ici étudieront cette question et formuleront des suggestions qui contribueront d'une façon positive à la solution du problème de la vérification efficace d'un traité d'interdiction générale des essais nucléaires.